

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2026

*Convoqué le 20/03/2026*

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq mars, à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Pierre Nayrolles, sous la présidence de Monsieur COSTES Sébastien, Maire

Présents : Mr BOSCUS Bruno – Mme CARMARANS Myriam — Mrs COSTES Sébastien – DEGUINE Jean-Philippe – Mme FERRIERES Laëtitia – Mrs LAYRAC Sébastien – MEJANE Damien – Mme PASQUIE Marylène – Mr RAYNAL Alexandre et Mme RIBIOLLET Amandine

Absente excusée : Mme FABRE Véronique a donné pouvoir à Mr MEJANE Damien

Secrétaire de séance : Mme RIBIOLLET Amandine

### **Ordre du Jour :**

- Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal ;
- Mise en place des commissions communales et répartition des élus ;
- Désignation du délégué au SIEDA ;
- Désignation des délégués au SMAEP de Montbazens-Rignac ;
- Désignation du délégué au SMICA ;
- Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingenierie ;
- Désignation du correspondant tempête pour Enedis ;
- Désignation des délégués (élu et agent) au sein des instances du CNAS ;
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Désignation d'un élu délégué à la défense.
- Questions diverses

### **D260325\_01 : Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal**

Le président expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** et pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2026**

- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions.

*Monsieur le maire explique que Le conseil municipal peut déléguer une partie de ses compétences au maire. Il rappelle alors que lorsqu'une délégation lui est attribuée le Conseil Municipal ne peut plus intervenir sur la compétence concernée. En effet toute délibération prise dans le cadre d'une délégation consentie au maire est illégale.*

*Les 31 délégations sont énumérées par un adjoint qui détaille leur contenu afin que les élus puissent comprendre ce que cela implique et décider des délégations à attribuer au maire.*

**D260325\_02 : Désignation des membres des commissions municipales**

Le conseil municipal décide de la création de 6 commissions municipales :

**Commission Technique** : Travaux – Voirie – Bâtiments – Urbanisme – Gestion du patrimoine communal : cimetière – personnel communal – gestion du bourg et des hameaux – gestion de la salle d'animation

**Membres** : **BOSCUS Bruno** – **RIBIOLLET Amandine** – **LAYRAC Sébastien** – **RAYNAL Alexandre** – **MEJANE Damien** – **PASQUIE Marylène** et **DEGUINE Jean-Philippe**

**Commission Sociale** : Petite enfance – Regroupement Pédagogique Intercommunal – Transport scolaire – Transport à la demande – Centre social – Point relais emploi – Service à la personne (ADMR, Point Info Séniors)

**Membres** : **FERRIERES Laetitia** – **PASQUIE Marylène** – **CARMARANS Myriam**

**Commission Vie Locale** : Animation – Vie associative – Communication – Artisanat – Commerce – Monde agricole – Tourisme – Biodiversité et écosystèmes – Culture

**Membres** : **DEGUINE Jean-Philippe** – **BOSCUS Bruno** – **CARMARANS Myriam** – **RIBIOLLET Amandine** – **LAYRAC Sébastien** – **PASQUIE Marylène** – **RAYNAL Alexandre** – **FABRE Véronique** et **FERRIERES Laetitia**

**Commission Finances** : Budget – Subventions

**Membres** : **MEJANE Damien** – **BOSCUS Bruno** – **CARMARANS Myriam** – **LAYRAC Sébastien**

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2026**

*Monsieur le maire rappelle que les commissions communales sont des groupes de travail qui se réunissent entre les réunions du Conseil Municipal afin d'avancer les réflexions et dossiers en cours sur différents thèmes et sujets. Elles se composent d'un responsable et de plusieurs membres (qui peuvent être variables d'une commission à l'autre).*

*Les commissions peuvent se réunir soit à la demande du responsable de commission, soit à la demande du Conseil Municipal ou du maire pour travailler un dossier.*

*Sur proposition d'un élu, après discussion et d'un commun accord les commissions communales sont regroupées et renommées afin de rendre plus lisible leurs domaines de compétences et dans le but de les rendre plus opérationnelles. Certains domaines comme la culture, la biodiversité et les écosystèmes sont ajoutés.*

**D260320\_03 : : Désignation du délégué du SIEDA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal est élu délégué communal auprès du SIEDA:

**Mr RAYNAL Alexandre**

Adresse personnelle : 95 Chemin de l'Oustalet

CP commune : 12140 ESPEYRAC

Date de naissance : 27/04/1994

Profession : Conducteur d'engins

**D260325\_04 : Désignation des délégués du SMAEP de Montbazens-Rignac**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC).

Il convient donc de désigner deux délégués titulaires selon les modalités définies notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après un vote à bulletins secrets, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants pour siéger au Comité Syndical du SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC et représenter la Commune de d'Espeyrac :

- Mr COSTES Sébastien

Adresse personnelle : 225 Rue des Costes

CP Commune : 12140 ESPEYRAC

- Mr DEGUINE Jean-Philippe

Adresse personnelle : 365 Route de Golinhac

CP Commune : 12140 ESPEYRAC

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2026**

**D260325\_05 : Désignation du délégué du SMICA**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

**Considérant** le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;

**Considérant** que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération (ref) ;

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'**unanimité** :

**Article 1 – Désignation du délégué**

Est désigné(e) en qualité de délégué(e), représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA : Madame RIBIOLLET Amandine

**Article 2 – Mandat**

Le délégué ainsi désigné exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

**D260325\_06 : Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

**Considérant** le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide :

- De désigner pour représenter la commune Monsieur LAYRAC Sébastien, lequel ici présent accepte les fonctions ;

- D'autoriser Monsieur LAYRAC Sébastien à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où il serait désigné par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2026**

**D260325\_07 : Désignation d'un correspondant tempête et aléas climatiques pour Enedis**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, ENEDIS demande de désigner un correspondant tempête et aléas climatiques ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, décide de désigner pour correspondant :

Monsieur MEJANE Damien  
100 Chemin de la Bastide  
12140 ESPEYRAC

**D260325\_08 : Désignation des délégués élu et agent au CNAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il est nécessaire de désigner deux délégués (un élu et un agent) représentant la Commune au sein des instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a désigné :

- **Délégué élu** :

Madame CARMARANS Myriam  
Domicilié à : 200 Route de la Tulière - Carbonières 12140 ESPEYRAC

- **Délégué agent** :

Madame CAMALY Coralie  
Domicilié à : 1860 route de Nolorgues 12140 ESPEYRAC

**D260325\_09 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il est nécessaire de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offre et ce pour la durée du mandat. Il est précisé que le maire est président de droit de cette commission.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, a désigné :

**Président de la Commission d'Appel d'Offre** : M. COSTES Sébastien

**Délégués titulaires** : BOSCUS Bruno – CARMARANS Myriam – MEJANE Damien

**Délégués suppléants** : RAYNAL Alexandre – LAYRAC Sébastien – PASQUIE Marylène

**D260325\_10 : Désignation d'un élu délégué à la défense**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de désigner un élu délégué à la défense. Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation et sera donc à ce titre pour la commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 MARS 2026**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Désigne** comme délégué à la Défense Madame RIBIOLLET Amandine.

Désignation d'un référent Santé-Environnement.

*Ce référent sera l'interlocuteur privilégié pour les moustiques tigres, l'ambrosie et les chenilles processionnaires.*

*Le CPIE du Rouergue basé à Millau (05.65.61.06.57) est le prestataire de l'ARS, il effectue des demi-journées de sensibilisation sur les thématiques environnementales.*

*A ce jour il existe un arrêté préfectoral de lutte contre l'ambrosie et dans les mois à venir sera pris un arrêté préfectoral de lutte contre la chenille processionnaire (du pin et du chêne).*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne comme délégué Monsieur DEGUINE Jean-Philippe.

Questions diverses

*Monsieur le maire informe que la date du 17 avril 2026 est retenue pour le prochain Conseil Municipal. Il précise que l'ordre du jour sera principalement axé autour du vote du budget.*

*Une élue, souhaite connaître l'avancement de la demande de l'association de tir à l'arc. Monsieur le maire précise qu'une rencontre avec les membres de l'association est programmée le lundi qui suit afin de mieux comprendre leur demande et d'y apporter une réponse adaptée. Un récapitulatif sera fait lors du prochain Conseil Municipal.*

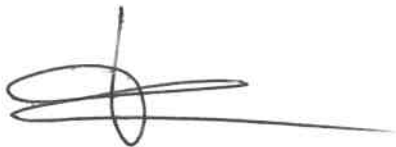
*Les membres de la commission « Vie Locale » décident de se rassembler lors d'une première réunion le 2 avril 2026 afin de lancer l'organisation de la Foire qui aura lieu le 30 mai 2026.*

*Les membres de la commission « Finances » sont également informés que la prochaine réunion de préparation du budget se tiendra le 1<sup>er</sup> avril 2026.*

Fin de séance : 21 h 45

**Le secrétaire de séance**

RIBIOLLET Amandine



**Le Maire**

COSTES Sébastien

